

Monsieur le recteur, Mesdames et Messieurs les membres du CSA,

Ces derniers mois ont été marqués par un mouvement social d'une ampleur rarement vue dans le pays. Les personnels de l'Éducation nationale y ont joué leur part, avec des centaines de milliers de grévistes dans notre ministère lors des dates auxquelles l'intersyndicale appelait. La mobilisation continue ; partout, les représentant-es du gouvernement sont interpellé-es lors de leurs déplacements. SUD éducation s'en félicite. Dans ce contexte, les organisations syndicales de l'éducation ont refusé de siéger dans les instances. Ce CSA est le premier auquel nous siégeons de nouveau. Ce refus collectif de participer aux instances constituait un signal évident. Il n'en est pourtant rien : le ministère poursuit la mise en œuvre des mesures dénoncées par la profession dans son ensemble et continue d'imposer une série de réformes contre les personnels et le service public.

Concernant la voie professionnelle, plutôt que de prendre de véritables mesures contre l'inflation, contre la pauvreté et pour l'autonomie de la jeunesse, il s'agit de sous-payer les élèves en stage, avec des indemnités variant de 1,4 € de l'heure pour les élèves de 2de professionnelle à 2,8 € en terminale. De même, l'allongement des périodes de stage des élèves engendrera la perte de centaines d'heures d'enseignement. L'urgence est à préparer les emplois qualifiés de demain, et à la planification de la transition écologique. Le gouvernement choisit à la place l'adaptation des filières à la demande patronale locale. Les annonces, si elles se traduisent dans les faits, conduiront à une casse sociale qui, si elle est sans précédent, n'est pas sans exemple. La réduction des spécialités en STI il y a une dizaine d'années s'est faite au prix d'une souffrance au travail intense. Une opération similaire, répétée pour des dizaines de filières en enseignement professionnel, conduira à une dégradation importante des conditions de travail pour des milliers de personnels.

Concernant le Pacte, Sud éducation s'associe à l'intersyndicale pour le dénoncer. Sa mise en place constitue une attaque contre nos statuts. Elle engendrera une dégradation de nos conditions de travail, fragilisera les équipes et aggravera les inégalités salariales. Le Pacte fait peser la responsabilité des suppressions de poste et du manque de personnels sur les équipes.

Concernant le 1er degré, SUD éducation a porté la voix des personnels pour dénoncer les nouvelles missions qui vont être imposées aux directrices et directeurs d'école, notamment les responsabilités accrues en matière de protection de la santé et de la sécurité des agent-es. Mais c'est surtout un ajout décidé en dernière minute par le ministère que SUD éducation a dénoncé avec force : alors qu'aujourd'hui la direction d'école n'était chargée que d'organiser le travail des personnels municipaux, le nouveau décret confère aux directrices et directeurs une autorité sur tous les personnels présents dans l'école sur le temps scolaire... Comme l'a sans relâche répété SUD éducation, Les directrices et directeurs d'école ne veulent pourtant pas de toutes ces missions supplémentaires. Au contraire, elles et ils demandaient, dans l'enquête ministérielle de novembre 2019, suite au suicide de Christine Renon : davantage de temps de décharge et un allègement des tâches administratives, déjà trop nombreuses. Si les directrices et directeurs expriment un besoin de reconnaissance de la part de l'institution, il ne se traduit absolument pas par une volonté d'exercer une autorité sur leurs collègues. SUD éducation a rappelé son opposition à la création de nouvelles hiérarchies

intermédiaires dans les écoles et revendique une organisation collégiale dans le cadre du conseil des maîtres et des maîtresses. Face à l'idéologie managériale du ministère, SUD éducation réaffirme que ce sont les discussions et les décisions collectives qui garantissent le bon fonctionnement des écoles.

Concernant les AESH, le projet de décret de CDIisation correspond à une revendication immédiate des AESH, et formulée par SUD éducation depuis la création de ce métier. SUD éducation demeurera cependant particulièrement vigilant sur la CDIisation au bout de trois années, car les pratiques des autorités académiques ont démontré par endroits un véritable refus de recruter en CDI. Non-renouvellement sans motivation, CDIisation à des quotités inférieures au CDD : les employeurs rivalisent d'ingéniosité. Ces faits font l'objet d'une communication publique depuis des années : aussi est-il inacceptable que le ministère refuse de garantir une CDIisation aux AESH à temps plein et qui le souhaitent. Les nouveaux pôles en remplacement des PIAL continueront d'organiser la mutualisation des moyens et auront pour mission de déployer et de coordonner des aides techniques, humaines, mais également l'accompagnement médico-social des élèves. Pourtant, les personnels font le constat, sur le terrain, que le PIAL est un échec : les moyens sont insuffisants. Les personnels qui le coordonnent ne sont pas en mesure de remplir leurs missions à l'échelle de plusieurs écoles et établissements. De nouveau, la seule préoccupation est comptable : en faire toujours plus avec des moyens insuffisants.

L'annonce de la fusion des missions des AESH et des assistant·es d'éducation dans un même métier d'accompagnant·e à la réussite éducative est de nature à mettre le feu aux poudres. Ce nouveau cadre d'emploi d'« accompagnant·es à la réussite éducative » devrait, selon le dossier de presse de la CNH, assurer l'accompagnement des élèves sur un périmètre encore plus vaste : sur le temps scolaire et périscolaire, sur une zone géographique étendue, dans un esprit de mutualisation à marche forcée des moyens. Cette annonce traduit le mépris constant dans lequel le ministère tient les personnels les plus précaires de l'Éducation nationale, ainsi que la faible considération qu'il a pour le handicap en exprimant l'idée qu'il n'y aurait pas besoin de personnels spécifiquement formés.

Concernant les moyens vie scolaire, SUD éducation est particulièrement inquiet de la baisse des moyens prévue pour la rentrée 2024 : l'académie de Créteil perd en effet 19,4 ETP (équivalents temps plein). Nous dénonçons cette baisse drastique, alors que partout des équipes travaillent déjà trop souvent en sous-effectifs, dans des conditions catastrophiques.

De même, vous aviez écrit aux chef-fes d'établissement de l'académie en octobre 2022 pour rappeler que les contrats AED doivent être conclus pour une durée minimale d'un an. SUD éducation souhaite que cette consigne soit rappelée pour les recrutements qui auront lieu au 1er septembre 2023 aux chef-fes d'établissement mais également au service d'édition des contrats. Nous serons particulièrement vigilant-es à la rentrée 2023 à la durée des contrats AED de notre académie et nous vous solliciterons pour que les AED dont les contrats sont émis pour des durées inférieures à un an se voient proposer un avenant.

Concernant les offensives menées par chef-fes contre les tenues vestimentaires des jeunes filles qui se multiplient dans les établissements de notre académie, SUD éducation soutient les jeunes collégien·nes et lycéen·nes dans leur combat pour le droit de s'habiller comme ils et elles l'entendent, et contre les remarques sexistes et islamophobes des adultes. Nous condamnons toutes les démarches qui visent à interdire l'accès à l'établissement scolaire à des élèves sous prétexte d'une tenue inadaptée et notamment les pressions que subissent certain.es collègues pour faire appliquer des directives imaginaires au nom de la laïcité.

Concernant les répressions anti-syndicales, celles-ci continuent. Sud éducation dénonce la suspension de notre camarade Hanane, du lycée Angela Davis de Saint Denis, et exige l'abandon de toutes procédures à son encontre ainsi qu'une reconnaissance de l'imputabilité de ses accidents de service lui permettant enfin de faire entendre sa souffrance au travail. Notre camarade Hélène mutée dans l'intérêt du service en 2021, a gagné en avril dernier son recours au fond au tribunal administratif contre le rectorat, pourtant l'acharnement continue, puisque depuis vous avez fait le choix de faire appel.

Concernant les VSST et les agressions sexuelles sur mineurs, rien n'est fait. Nous dénonçons l'utilisation des 4 mois de suspension pour notre camarade qui n'a eu de cesse de dénoncer les conditions de travail dont elle est victime, alors qu'à l'inverse, vous laissez en poste, sans suspension durant l'enquête judiciaire, des agresseurs sexuels auprès des élèves et collègues victimes qui ont osé les dénoncer, comme c'est le cas dans plusieurs écoles et collèges de l'académie. Que faisons de la parole des victimes ? Nous ne voulons plus de grand discours sur les VSST, mais de vraies actions qui protègent nos élèves et nos collègues.